

706



République Française

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,
le lundi 25 mars 2019, à 20 h 15, en séance publique.
Affiché le 20 mars 2019

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 ;

1/ Débat d'orientations budgétaires 2019 ;

Questions diverses.

Le Maire,
~~Didier TEYSSANDIER~~